



## **La FNAAFP/CSF veut un débat sur la prise en charge de la perte d'autonomie.**

**Le secteur de l'aide à domicile est confronté à une crise du financement qui menace la pérennité des activités des associations du secteur, certaines ayant déjà déposé le bilan.**

Cette situation résulte de l'écart croissant entre le tarif attribué par les Conseils Généraux et le coût réel des interventions au domicile.

Le coût de l'aide à domicile dépend principalement du niveau de qualification des intervenants et de la qualité de leur encadrement. Or, la branche de l'aide à domicile a favorisé depuis plusieurs années la professionnalisation de ses salariés, tout en encourageant la création d'un cadre de travail permettant d'inscrire les salariés dans un environnement stable offrant des perspectives de carrières.

Cette démarche de professionnalisation est par ailleurs indispensable pour rendre un service de qualité qui place l'utilisateur au cœur de l'intervention et qui privilégie, à côté du geste technique, l'accompagnement social. Elle participe de ce fait à la mise en œuvre d'une politique de lutte contre la maltraitance.

Pourtant, les choix actuels du gouvernement consistant à réduire la part de l'état dans le financement de l'APA, la situation financière tendue des Conseils Généraux...obligent les associations d'aide à domicile à faire marche arrière ou à disparaître.

**Face à cette situation particulièrement difficile, la FNAAFP/CSF a décidé d'interpeller directement et par l'intermédiaire de ses associations locales les parlementaires et les responsables des partis politiques.**

**Elle va également engager d'autres initiatives visant à favoriser le débat public autour de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie (cinquième risque...), en y associant les représentants des usagers.**

**Car au-delà de la question essentielle du financement, c'est bien d'un choix de société dont il est question.**

**Contact presse :**

Emmanuel Rodriguez, 06 79 37 18 87